NAT.	Date du dépôt	BE 0534.912.042 N°	P.	U.	EUR D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~[1] [2] : EASYFAIRS GROUP.....

.....

Forme juridique: Société anonyme.....

Adresse: Rue St-Lambert.....N°: 135..... Boîte:

Code postal: 1200 Commune: Woluwe-Saint-Lambert.....

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet[3]: http://www.

Numéro d'entreprise 0534.912.042

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIERS D'EUROS[4]

communiqués à l'assemblée générale du 03/12/2024

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Exercice précédent du 01/07/2022 au 30/06/2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ~~ne sont pas~~**[1] identiques à ceux publiés antérieurement

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Mention facultative.

4 Adapter la devise et l'unité au besoin.

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Everard Eric

Drève Aurélie Solvay 8, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : - 11/02/2022

Catadores SRL 0515.975.068

Drève Aurélie Solvay 8, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 11/02/2022 – 02/12/2025

Representé par :

Everard Eric

Drève Aurélie Solvay 8, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

Morettini Muriel

Drève Aurélie Solvay 8, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 05/12/2025

David Benoît

Rue Haute 4, 1457 Walhain, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 05/12/2025

De Vaucleroy Jacques

Avenue Louise 186, boîte 8, 1050 Ixelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 11/03/2021 – 02/12/2025

BDO Bedrijfsrevisoren SRL 0431.088.289

Da Vincilaan 9, boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire

Mandat : 30/03/2022 – 03/12/2024

Numéro de membre : B00023

Representé par :

Delbeke Michaël

Da Vincilaan 9, boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre : A02323

EASYFAIRS
Visit the future



DO YOU WANT TO VISIT THE FUTURE WITH US?

ETATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2023-2024

Rue Saint-Lambert 135 Sint-Lambertusstraat • Bruxelles 1200 Brussel • Belgium • T +32 (0)2 740 10 70 • F +32 (0)2 740 10 75
www.easyfairs.com

Table des matières

Etats financiers et notes annexes aux états financiers consolidés 4

1. Etat consolidé du résultat net et autres éléments du résultat global, Etat consolidé de la situation financière, Etat des variations des capitaux propres, Etat des flux de trésorerie 4

2. Informations relatives au Groupe 9

2.1. Bases de préparation des états financiers consolidés 9

2.2. Changement de méthodes comptables 10

2.3. Jugements et estimations matériels 10

2.4. Résumé des principales méthodes comptables 11

2.5. Normes publiées non encore en vigueur 21

3. Regroupements d'entreprise et intérêts minoritaires 22

Quickfairs 23

ETES & SM 24

Plain Expo 26

4. Produits et charges 27

4.1. Chiffre d'affaires 27

4.2. Coût des ventes 28

4.3. Coût opérationnels 28

4.4. Autres Charges opérationnelles 28

4.5. Produits financiers 28

4.6. Charges financières 29

4.7. Autres revenus/charges non opérationnelles 29

5. Impôt sur le résultat 30

6. Immobilisations corporelles 32

7. Immobilisations incorporelles 34

8. Test de perte de valeur du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée 35

9. Autres actifs financiers et prêts 37

10. Clients et autres débiteurs 37
11. Trésorerie et équivalents de trésorerie 38
12. Capital émis et réserves 38
13. Emprunts portant intérêts et endettement 39
14. Certificats 41
15. Provisions 41
16. Passifs courants 43
17. Engagements et éventualités 44
18. Informations relatives aux parties liées 45
19. Rémunération des dirigeants du Groupe 46
20. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers 47
21. Instruments financiers 49
22. Evénements postérieurs à la date de clôture 50
23. Honoraires du commissaire 50

Etats financiers et notes annexes aux états financiers consolidés

1. Etat consolidé du résultat net et autres éléments du résultat global, Etat consolidé de la situation financière, Etat des variations des capitaux propres, Etat des flux de trésorerie

Etat consolidé du résultat global net et autres éléments du résultat global

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

KEUR	Notes	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Chiffre d'affaires		**230.496**	**192.848**	***37.648***
Produits des activités ordinaires	4.1	229.550	190.996	*38.553*
Autres produits opérationnels		947	1.852	*(906)*
Charges opérationnelles		**(209.849)**	**(174.409)**	***(35.440)***
Coût des ventes	4.2	(74.519)	(64.974)	*(9.545)*
Coût des forces de vente et de marketing	4.3	(34.878)	(29.920)	*(4.958)*
Coût des venues	4.3	(3.141)	(3.618)	*477*
Coût de l'administratif et autres coûts	4.3	(59.116)	(46.363)	*(12.753)*
Dotations aux amortissements et réductions de valeur	6-7-8	(25.774)	(22.347)	*(3.427)*
Autres charges opérationnelles	4.4	(12.421)	(7.187)	*(5.234)*
Résultat opérationnel		**20.647**	**18.439**	***2.208***
Produits financiers	4.5	2.194	3.335	*(1.141)*
Charges financières	4.6	(11.416)	(12.850)	*1.434*
Résultats sur cession d'actifs non courants		82	5	*77*
Autres profits non opérationnelles	4.7-14	33.596		
Autres charges non opérationnelles	4.7-14	(120)	(19.669)	*19.549*
Résultats des sociétés mises en équivalence	3.3	346	304	*42*
Résultat avant impôt		**45.329**	**(10.437)**	***55.766***
Charge/Produit d'impôt sur le résultat	5	(5.236)	(2.295)	*(2.941)*
Résultat de l'exercice		**40.093**	**(12.732)**	***52.825***
Attribuable aux :				
Part du groupe		38.724	(13.312)	*52.036*
Intérêts minoritaires		1.369	580	*789*
Autres éléments du résultat global				
Eléments non recyclables en résultat		**(310)**	**19.036**	***(19.347)***
Variation de l'évaluation actuarielle des plans de pensi	15		(1)	*1*
Revalorisation des immobilisation corporelles	6	(310)	19.037	*(19.348)*
Eléments recyclables en résultat		**113**	**(20)**	***133***
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger		113	(20)	*133*
Résultat global de l'exercice		**39.896**	**6.285**	***33.611***
Attribuable aux :				
Part du groupe		38.527	5.704	*32.822*
Intérêts minoritaires		1.369	580	*789*

Etat consolidé de la situation financière

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

KEUR	Notes	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Actifs non courants		**319.029**	**279.564**	***39.465***
Immobilisations corporelles	6	120.505	122.901	*(2.396)*
Immobilisations incorporelles	7-8	144.030	107.355	*36.674*
Droit d'utilisation	6	47.627	43.242	*4.385*
Actifs d'impôts différés	5	5.415	3.141	*2.274*
Participations mises en équivalence	3	994	1.707	*(713)*
Autres actifs financiers	9	459	1.218	*(760)*
Actifs courants		**75.624**	**70.766**	***4.858***
Stocks		174	150	*24*
Clients et autres débiteurs courants	10	47.378	40.404	*6.973*
Actifs d'impôt exigible		405	2.248	*(1.843)*
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	27.667	27.963	*(296)*
TOTAL ACTIFS		**394.653**	**350.330**	***44.323***

KEUR	Notes	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Capitaux propres		**69.405**	**28.071**	***41.334***
Capital émis	12	249.412	249.412	
Réserves consolidées	12	(254.121)	(242.233)	*(11.888)*
Réserves de réévaluation	7-12	31.304	31.614	*(310)*
Ecarts de conversion	12	2.316	2.203	*113*
Réserves actuarielles	12-15			
Résultat de l'exercice (part du groupe)		38.724	(13.312)	*52.036*
Capitaux propres – Part du groupe		**67.635**	**27.684**	***39.951***
Intérêts minoritaires		**1.770**	**387**	***1.383***
Passifs non courants		**162.736**	**163.818**	***(1.082)***
Emprunts portant intérêt	13	77.720	95.694	*(17.974)*
Provisions non courantes	15	350	460	*(110)*
Autres dettes locatives	6	45.332	39.201	*6.131*
Autres passifs non courants	15-21	64		*64*
Passifs d'impôts différés	5	39.269	28.462	*10.807*
Passifs courants		**162.512**	**158.441**	***4.071***
Emprunts portant intérêt	13	16.988	13.704	*3.284*
Passifs courants ne portant pas intérêt	14	-	21.256	*(21.256)*
Autres dettes locatives (courantes)	16	7.508	7.340	*168*
Fournisseurs et autres créditeurs	16	56.278	49.743	*6.534*
Acomptes sur salons à venir	16	80.490	63.668	*16.822*
Passifs d'impôt exigible		870	2.354	*(1.485)*
Provisions courantes	15	370	376	
Autres passifs courants		9		*9*
TOTAL PASSIFS		**394.653**	**350.330**	***44.323***

Etat des variations des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

KEUR	Capital social	Résultats non distribués	Réserves de réévaluation	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la societe-mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Notes	12		12	12			
Solde de cloture au 30/06/2022	**249.412**	**(242.389)**	**12.577**	**2.223**	**21.822**	**(291)**	**21.532**
Résultat global de la periode	**0**	**(13.313)**	**19.038**	**(21)**	**5.704**	**580**	**6.285**
Résultat de l'exercice		(13.312)			(13.312)	580	(12.732)
Autres éléments du résultat global		(1)	19.038	(21)	19.016		19.016
Transactions avec les actionnaires	**0**	**157**	**0**	**0**	**157**	**98**	**255**
Other		157			157	98	255
Solde de cloture au 30/06/2023	**249.412**	**(255.545)**	**31.615**	**2.202**	**27.684**	**387**	**28.071**
Résultat global de la periode	**0**	**38.724**	**(310)**	**113**	**38.527**	**1.369**	**39.896**
Résultat de l'exercice		38.724			38.724	1.369	40.093
Autres éléments du résultat global		0	(310)	113	(197)		(197)
Transactions avec les actionnaires	**0**	**1.424**	**(1)**	**1**	**1.424**	**14**	**1.438**
Other		1.424	(1)	1	1.424	14	1.438
Solde de cloture au 30/06/2024	**249.412**	**(215.397)**	**31.304**	**2.316**	**67.635**	**1.770**	**69.405**

Etat des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

KEUR	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Opérations d'exploitation			
Résultat avant impôts		45.329	(10.437)
Résultat des entreprises mises en équivalence		(346)	(304)
Dotations aux amortissements et réductions de valeur	6-7-8-15	25.774	22.347
Plus-values sur cessions d'actifs et autres produits financiers			
Moins-values sur cessions d'actifs et autres charges financières			
Autres éléments non encaissées/décaissés	14	(31.232)	20.119
Impôts effectivement payés		(6.006)	(1.114)
Marge brute d'autofinancement		**33.519**	**30.611**
Variation du besoin en fonds de roulement*		**16.727**	**6.822**
Trésorerie d'exploitation (+/-)		**50.246**	**37.433**
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7	(4.847)	(5.566)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(6.779)	(3.644)
Acquisitions de participations	3	(1.288)	(1.359)
Acquisition d'une filiale net de la trésorerie acquise	3	(16.795)	(1.740)
Total des investissements		**(29.709)**	**(12.309)**
Cessions d'immobilisations incorporelles	7		
Cessions d'immobilisations corporelles	6		
Total des désinvestissements		**0**	**0**
Trésorerie d'investissements (+/-)		**(29.709)**	**(12.309)**
Opérations de financement			
Augmentation (diminution) de capital de la société mère	12		
Dividendes payés			
Loyer des contrats de location de financement	6	(6.833)	(7.283)
Acquisitions d'intérêts minoritaires	3	0	(845)
Variation des emprunts – Nouveaux emprunts	13	0	108.195
Variation des emprunts – Remboursements	13	(15.435)	(131.367)
Acquisitions/ventes de certificats de tiers	14	1.435	667
Trésorerie de financement (+/-)		**(20.832)**	**(30.632)**
Variation de trésorerie		**(296)**	**(5.508)**
Solde d'ouverture		27.963	33.472
Ecarts de conversion			
Solde de clôture		**27.668**	**27.964**

* Variation du besoin en fonds de roulement	30/06/2024	30/06/2023
Stocks	(24)	54
Clients et autres débiteurs courants	(6.973)	(15.607)
Fournisseurs et autres créditeurs	6.534	8.657
Acomptes sur salons à venir	16.822	13.414
Passifs d'impôt exigible	358	250
Autres	9	54
Total	**16.727**	**6.822**

2. Informations relatives au Groupe

Les états financiers présentés reprennent les activités économiques de EasyFairs Group (anciennement Everex SA). La société consolidante du Groupe pour l'exercice 2023-2024 est EasyFairs Group SA.

Easyfairs Group SA est une société anonyme de droit belge dont le numéro de T.V.A. est BE 534.912.042. Le siège social se situe à 1200 Bruxelles, rue Saint Lambert 135.

Les principales activités du Groupe sont :

- L'organisation de salons grands publics
- L'organisation de salons professionnels
- La gestion de halls d'exposition et de congrès

2.1. Bases de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des placements, qui sont évalués à leur juste valeur, et des immobilisations corporelles/bâtiments qui sont comptabilisées selon le modèle de réévaluation. Les états financiers consolidés sont présentés en Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (KEUR) sauf indication contraire.

Les états financiers présentés dans ces notes ont été validés par le Conseil d'Administration du Groupe le 03/12/2024.

Le Conseil d'administration du Groupe a décidé de changer à partir du 30/06/2019 le principe d'évaluation des halls d'expositions qui appartiennent au Groupe. Un expert indépendant évalue tous les 5 ans minimum la valeur de ces halls. Cette valeur est ensuite reflétée dans les comptes et dépréciée par composantes.

L'impact de la réévaluation est comptabilisé parmi les autres éléments du résultat global (OCI). Dans le bilan, la réévaluation est reflétée dans une réserve séparée et a créé un passif d'impôt différé. La différence de dépréciation entre le montant réévalué et le montant initial sera reclassée chaque année de la réserve de réévaluation vers les résultats non distribués.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'EasyFairs Group S.A. et de toutes ses filiales (le « Groupe ») ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'UE.

Les normes comptables appliquées aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2024 sont cohérentes avec celles utilisées pour élaborer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2023, tels que déjà appliquées depuis 6 exercices.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EasyFairs Group S.A. et de ses filiales au 30 juin 2024, et d'EasyFairs Group S.A. et de ses filiales pour l'exercice précédent. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont reflétées dans les fonds propres de manière telle que la différence entre le prix payé et la quote-part des intérêts minoritaires antérieurement inscrite en fonds propres est imputée sur les réserves (part du groupe).

2.2. Changement de méthodes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2024 sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2023, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er juillet 2024.

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les normes et interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er juillet 2024.

Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 30 juin 2024.

2.3. Jugements et estimations matériels

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours du management à des jugements, des estimations et des hypothèses ayant un impact sur les modalités d'application des principes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en des ajustements significatifs des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

2.3.1. Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe, le management a fait les hypothèses suivantes, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont matériels sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

2.3.2. Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours de l'exercice suivant pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des montants des actifs et passifs, sont présentées ci-dessous.

Estimation de la juste valeur des actifs intangibles

Dans le cadre de regroupement d'entreprises, le groupe évalue les actifs intangibles à leur juste valeur. Les actifs intangibles identifiés dans les acquisitions de cet exercice sont tous des évènements. La méthode utilisée pour établir la juste valeur de ces évènements est la méthode des flux de trésorerie futurs. Le management émet donc des hypothèses concernant ces flux futurs au moment de l'acquisition. Un changement d'une variable influençant ces hypothèses pourrait avoir un impact sur le calcul du goodwill/badwill et requérir une dépréciation de ce dernier lors d'un exercice futur.

Dépréciation des actifs non-financiers

Le Groupe réalise au moins une fois par an, un test de dépréciation sur le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles ces actifs sont alloués. L'estimation de la valeur d'utilité est fondée sur un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cela requiert que le management fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie et choisisse également un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Ces flux sont issus du budget pour les cinq prochaines années et sont établis hors incidence des mesures de restructuration non encore engagées ou des investissements futurs. La valeur nette comptable du goodwill au 30 juin 2024 est de 24.740 KEUR (30 juin 2023 : 23.213 KEUR). De plus amples détails sont communiqués en notes 7 et 8.

Impôts différés Actifs

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La détermination du montant des impôts différés sur les actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des pertes fiscales récupérables au 30 juin 2024 est de 9.849 KEUR (30 juin 2023 : 7.654 KEUR).

Le montant des impôts différés relatifs aux pertes fiscales non reconnues s'élève à 5.693 KEUR (30 juin 2023 : 6.894 KEUR).

De plus amples détails sont communiqués en Note 5.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables

Participation dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, mais ne constitue pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Le Groupe a une participation à hauteur de 50% dans une filiale belge nommée Fairs Consult. Les données financières de cette filiale sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût. La valeur comptable de la participation est ajustée pour tenir compte des changements dans la part du Groupe dans les actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise depuis la date d'acquisition. Le Goodwill relatif à l'entreprise associée ou à la coentreprise est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas soumis séparément à un test de réduction de valeur.

Après application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur sur sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise. A chaque date de clôture, le groupe détermine s'il existe une preuve objective de la réduction de valeur de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise. S'il existe une telle indication, le Groupe calcule le montant de la réduction de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable, et comptabilise ensuite la perte dans la rubrique "Quote-part du résultat d'une entreprise associée ou d'une coentreprise" dans l'état des résultats.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique, sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

Les monnaies fonctionnelles des activités à l'étranger (easyFairs UK, easyFairs Suisse, easyFairs Nordic, Abymässan et easyFairs Algérie) sont respectivement la livre sterling, le franc suisse, la couronne suédoise et le dinar algérien. A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation d'EasyFairs Group S.A. (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultats sont convertis en euros sur la base de la moyenne des taux de change de l'exercice.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres, la réserve d'écart de conversion. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnu en résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courants, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les terrains sont évalués à leur coût diminué des pertes de valeur comptabilisées postérieurement. L'amortissement sur les immobilisations corporelles autres que les terrains (qui ne sont pas amortis) est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Le Conseil d'administration du Groupe a décidé de changer à partir du 30/06/2019 le principe d'évaluation de tous les halls d'expositions qui appartiennent au Groupe. Un expert indépendant évalue au minimum tous les 5 ans minimum la valeur de ces halls. Cette valeur est ensuite reflétée dans les comptes.

L'impact de la réévaluation est comptabilisé parmi les autres éléments du résultat global (OCI). Dans le bilan, la réévaluation est reflétée dans une réserve séparée et a créé un passif d'impôt différé. La différence de dépréciation entre le montant réévalué et le montant initial sera reclassée chaque année de la réserve de réévaluation vers les résultats non distribués.

Le coût correspondant à chaque entretien et réparation majeur doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat, au cours de l'exercice de décomptabilisation, dans la ligne « résultat sur cession d'actifs non-courants ».

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont amorties compte tenu des durées de vie utiles suivantes :

-Constructions : 33-45 ans

-Installations, machines et outillage : 3-10 ans

-Mobilier et matériel de bureau : 3-10 ans

-Matériel roulant : 3-10 ans

-Hardware : 3- 4 ans

-Autres immobilisations corporelles (aménagements) et droits d'utilisation liés aux contrats de location : suivant la durée du contrat du bail (théorique ou extrapolée sur base des réelles opportunités de prolongation).

Lors de la réévaluation des halls par un expert indépendant, les durées de vie utiles restantes fournies par ce dernier seront utilisées pour l'amortissement, prioritairement aux chiffres annoncés ci-dessus, à la condition que les durées de vie aient fait l'objet d'une analyse spécifique.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le groupe n'a pas d'actif qualifié tel que défini dans le cadre de la capitalisation des intérêts.

Regroupements d'entreprises et Goodwill

Les regroupements d'entreprises qui n'impliquent pas des entités sous contrôle commun sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise pour sa juste valeur.

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que les actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne qui sont les entités opérationnelles. Pour de plus amples détails, voir la note 8.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmentée des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation

incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée est comptabilisée en résultat dans la ligne « dotation aux amortissements et provisions ».

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont amorties compte tenu des durées de vie utiles, soit linéairement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais soumises à des tests de dépréciation chaque année, soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat, au cours de l'exercice de décomptabilisation, dans la ligne « résultat sur cession d'actifs non-courants » ou « autres produits opérationnels ».

Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture, s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (goodwill et autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée), le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris séparément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est réputé avoir perdu une partie de sa valeur, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en appliquant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La méthodologie de la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas utilisée par le Groupe dans la mesure où il ne dispose pas de modèle d'évaluation fiable. Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent, sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'actif déprécié. Pour les actifs, à l'exclusion du goodwill pour lequel les pertes de valeurs actées sont irréversibles, une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. En pareille situation, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise (à l'exception des goodwill) en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices

antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les critères suivants sont aussi pris en compte dans la réalisation du test de dépréciation de certains actifs spécifiques :

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que sa valeur comptable doit être dépréciée.

La dépréciation du goodwill est déterminée sur la base de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le Goodwill se rapporte. Lorsque cette dernière est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est reconnue. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises dans les périodes futures. Le Groupe effectue ses tests de dépréciation annuels au 30 juin.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont testées annuellement au 30 juin, soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle elles sont rattachées.

Investissements et autres actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés uniquement à partir du moment où le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et, dans le cas d'un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures sorties ou entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif ou d'un passif financier, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de paiement anticipé, de prolongation, de rachat, etc.), mais elle ne tient pas compte des pertes attendues de crédit. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais proportionnels, payés ou reçus par les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes.

Immobilisations financières

Les créances commerciales sont évaluées à leur prix de transaction. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier. Un actif financier est qualifié de courant lorsque les flux de trésorerie attendus de l'instrument viennent à échéance dans l'année. Tous les actifs financiers comptabilisés seront ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à leur juste valeur, selon IFRS 9 Instruments financiers. De manière spécifique :

- Un instrument d'emprunt qui (i) s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux contractuels de trésorerie et qui (ii) a des flux contractuels de trésorerie qui

correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, est évalué au coût amorti (net de toute réduction de valeur pour dépréciation), sauf si cet actif est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sous l'option de juste valeur ;

- Tous les autres instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;

- Tous les instruments de capitaux propres sont évalués dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, et leurs profits ou pertes constatés en résultat, sauf si un instrument en capitaux propres n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas un choix irrévocable peut être effectué, lors de la comptabilisation initiale, d'évaluer l'instrument à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et de constater le produit tiré du dividende en résultat. Cette classification est faite instrument par instrument. Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats non distribués.

La juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales de concurrence ou à des transactions sur des instruments similaires en substance, ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant, le plus possible, des hypothèses cohérentes avec les données observables sur les marchés. Toutefois, dans des circonstances limitées, il peut arriver que le coût des instruments de capitaux propres constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Ce peut être le cas lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir suffisamment d'informations plus récentes pour évaluer la juste valeur ou lorsqu'il existe une large fourchette d'évaluations possibles de la juste valeur et que le coût représente la meilleure estimation de la juste valeur dans cette fourchette.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues, représentant la moyenne pondérée des pertes de crédit, dont les poids sont les risques de défaillance respectifs. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée avec une approximation du taux d'intérêt effectif initial.

Pour les créances commerciales, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ces dernières sont les pertes de crédit attendues résultant de la totalité des cas de défaut dont une créance commerciale pourrait faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue, en utilisant une matrice de provision qui tient compte d'informations historiques sur les défauts, ajustées des informations prospectives par client. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les paiements contractuels sont en retard de 60 jours, et que les salons auxquels les contrats font référence ont été tenus. Toutefois, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est en défaut lorsque des informations, internes ou externes, indiquent que le Groupe ne pourra probablement pas recouvrer dans leur totalité les montants contractuels restant dus avant de tenir compte, le cas échéant, des rehaussements de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est entièrement déprécié lorsque le Groupe estime raisonnablement ne pas recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultats consolidé, sauf pour les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans ce cas, la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.



Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transactions directement attribuables à l'émission de ce passif financier. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'exception des :

- Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation ultérieure de ces passifs, y compris ceux qui sont des dérivés, est effectuée à la juste valeur ;

- Contrats de garantie financière. Après la comptabilisation initiale, les garanties sont ultérieurement évaluées au plus élevé des pertes attendues et du montant initialement comptabilisé.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêts pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts, et tels que des couvertures de conversion de devises pour se couvrir contre les risques associés aux fluctuations de ces devises (exemple : GBP). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de la période de présentation de l'information financière. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Les pertes et gains provenant de la variation de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisés directement en résultat, le Groupe n'effectuant pas de comptabilité de couverture de juste valeur.

Provisions

Généralités

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge correspondant à une provision est présentée dans le compte de résultat, pour son montant net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est matériel, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe a des régimes de retraite à prestations définies, pour lesquels les contributions dues sont prises en charge sur base des services rendus par les membres du personnel. Les régimes de pension sont assurés par des contrats branche 21. Pour les membres actifs, les taux légaux minimaux restent égaux jusqu'à l'âge de la retraite étant 3,25% et 3,75%, respectivement sur les primes patronales et salariales payées avant le 1/1/2016. Les primes payées après 1/1/2016 bénéficient du taux minimum légal de 1,75%. Ces garanties sont applicables jusqu'à l'âge de la retraite ou jusqu'à la date de départ de l'entreprise. Cette garantie est

comptabilisée parmi les autres éléments du résultat global (OCI). Dans le bilan, la réévaluation est reflétée dans une réserve séparée (Autre déficit) et a créé un autre passif non courant.

Le Groupe n'a pas d'avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi.

Reconnaissance des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

La norme IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats conclus avec des clients. Suivant IFRS 15, le produit est comptabilisé pour le montant de la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit, en échange des biens ou de services transférés à un client. La nouvelle norme sur le chiffre d'affaires remplace toutes les dispositions actuelles de reconnaissance du chiffre d'affaires en IFRS.

Le Groupe organise des salons ce qui représente la mise à disposition de lieux et l'offre de services additionnels, y compris l'organisation, des services marketing, communication, etc. Ces derniers représentent clairement la plus-value offerte par le Groupe, et par conséquent, le Groupe considère que les revenus liés à l'organisation de ces salons tombent sous le champ d'application de IFRS 15. Les paiements liés à l'organisation des salons sont toujours reçus avant la tenue de ceux-ci. Et le Groupe comptabilise un passif sur contrat sous la rubrique « Acomptes sur salons à venir ». Le groupe n'octroie pas de réduction pour l'engagement d'un client à participer à plusieurs évènements. Le groupe applique une politique de prix où le client bénéficie de prix plus avantageux au plus tôt il est en mesure de s'engager pour un salon. Dans le cas où des évènements étaient organisés à cheval sur deux exercices comptables, le Groupe devrait allouer les revenus sur ces deux années. Cette situation représentant des montants immatériels, ils sont donc comptabilisés entièrement sur l'exercice où se termine l'évènement.

Selon les principes de l'IFRS 15, la promesse du groupe est l'organisation des salons et des venues qui forme une seule obligation de performance et qui est satisfaite au moment de l'évènement. Par conséquent, la comptabilisation des revenus se fait au moment précis de l'évènement.

De plus, l'IFRS 15 s'applique aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients concernant les services offerts pendant les évènements, par exemple la fourniture de mobiliers, le service horeca, accès wifi. La promesse étant transférée aux clients au moment de l'évènement, les revenus liés à cette obligation de performance sont également reconnus à ce moment de transfert vers les clients.

Par conséquent, l'adoption de IFRS 15 aux produits issus des contrats conclus avec les clients n'a aucun impact sur la comptabilisation des revenus du groupe étant donné que ceux-ci étaient déjà comptabilisés de telle façon.

Le groupe a des sources de revenus diverses telles que :

Revenus de salons / exposition

Les revenus des salons / exposition et des événements de courte durée sont enregistrés lors de la tenue des salons / expositions et sont enregistrés dans la ligne « chiffre d'affaires ». Les acomptes facturés pour les salons qui auront lieu dans les exercices futurs sont comptabilisés au bilan sous la rubrique « Acomptes sur salons à venir » et sont repris en « chiffre d'affaires » dans l'année où se tient le salon.

Barter transactions

Les transactions Barter effectuées par le groupe Easyfairs portent sur des services de nature différente. Il s'agit d'échange de médias contre une visibilité ou un stand sur nos salons. A ce titre, ces transactions

restent comptabilisées, à leur juste valeur, dans les comptes IFRS sous les rubriques « chiffre d'affaires » en ce qui concerne les produits, et en « achats » en ce qui concerne les coûts pris en charge en contrepartie.

Impôts

Impôt sur le résultat exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants, sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôt sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- Lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et

- Pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les coentreprises, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut-être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- Sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et

- Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.



Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Taxes sur les ventes

Les revenus, dépenses et actifs sont reconnus nets du montant des taxes sur les ventes, sauf :

- Si la taxe sur les ventes engagées lors de l'achat d'actifs ou de services n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est reconnue comme faisant partie du coût d'acquisition de l'actif ou de la dépense elle-même ; et

- Les créances et dettes, qui sont présentées toutes taxes comprises.

Le montant net des taxes sur les ventes recouvrables auprès de ou payables à l'administration fiscale est inclus dans le montant des créances ou dettes inscrites au bilan.

Certificats

Les certificats émis par Easyfairs Group SA sont des certificats représentatifs d'actions sans droit de vote de la société EasyFairs International SA, filiale directe de la société consolidante Easyfairs Group SA, cette dernière conservant les droits de vote liés aux actions certifiées.

Lors des exercices précédents, les certificats ont été comptabilisés en passifs non courants (Autres passifs non courants). La valeur de ces certificats était déterminée annuellement suivant une formule contractuelle basée sur les résultats consolidés de la société. Les certificats étaient réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, la variation étant comptabilisée en compte de résultat sous les autres charges non opérationnelles. De plus amples détails sont communiqués en note 14.

La cession de la totalité des certificats d'Easyfairs International non détenus par Easyfairs Group (voir 22. Evènements postérieurs à la date de clôture), a provoqué l'extourne en compte de résultats du solde de cet élément de passifs non courants sous la rubrique 'Autres profits non opérationnels'. De plus amples détails sont communiqués en note 4.6 et 14.

2.5. Normes publiées non encore en vigueur

Les normes, modifications et interprétations suivantes n'ont pas pris effet en 2024 Les changements dans les normes, modifications et interprétations répertoriés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ces comptes annuels.
Ils ne sont donc pas exposés en détail :

- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers : Classification des passifs en tant que « courants » ou « non courants » et en tant que « non courants assortis de clauses restrictives » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais pas encore approuvée au sein de l'UE) ;
- Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location : Passif au titre des contrats de location dans une vente ou une cession-bail (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais pas encore approuvé au sein de l'UE) ;

- Amendements à la norme IAS 7 Tableau des flux de trésorerie, et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais pas encore approuvées au sein de l'UE).
- Amendements à la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, mais pas encore approuvés au sein de l'UE).

Les normes, modifications et interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur en 2024, avec un impact faible ou limité sur le Groupe :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (y compris les amendements de juin 2020 et décembre 2021 apportés à la norme IFRS 17)
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et au Guide d'application pratique de la matérialité (IFRS Practice Statement 2) : Divulgation des méthodes comptables ;
- Amendements à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Règles du pilier deux du modèle (effectives immédiatement, mais pas encore adoptées au sein de l'UE – informations requises pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023).

3. Regroupements d'entreprise et intérêts minoritaires

Acquisitions de participations dans des sociétés tiers

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Les actifs et passifs sont comptabilisés à leurs justes valeurs à la date d'acquisition. L'excédent de la juste valeur du prix d'achat total transféré sur la juste valeur des actifs acquis corrigé de la juste valeur des dettes est comptabilisé en tant que goodwill. Pour plus d'information sur le traitement comptable du goodwill, voir les sections 2.4 et 8 des notes. Les évaluations des déterminations de la juste valeur sont basées sur les informations disponibles à la date d'acquisition. Les couts liés à l'acquisition sont directement comptabilisés en charges dans la section « autres charges opérationnelles ».

Lors de cet exercice, le groupe a fait l'acquisition de 100 % des participations dans trois sociétés : Quickfairs, European Trade & Exhibitions Services Ltd. (ETES) et Southern Manufacturing (SM) ; ETES étant la société mère de SM. Ces sociétés sont toutes actives dans l'organisation d'évènements. Ces acquisitions ont été réalisées dans l'objectif de renforcer la présence du groupe dans les secteurs cibles de ces évènements.

Le groupe a également fait l'acquisition de 25 % de participation supplémentaire dans la société Plain Expo, faisant monter le total des participations détenues à 75 %. Le groupe, via Plain Expo, a également fait l'acquisition de l'intégralité de la société Kista Mass Service AB.

Quickfairs

Le 04 septembre 2023, Easyfairs International a fait l'acquisition de la société Quickfairs.

Quickfairs organise deux évènements annuels dédiés à l'industrie des composants de moteurs électriques : Coiltech Augsbourg et Coiltech Pordenone.

Le détail des actifs et passifs comptabilisés à leur juste valeur sous le régime IFRS est présenté dans le tableau ci-dessous :

KEUR	Valeur comptable	Ajustements	Valeur réelle
Actifs	**7.623**	**26.531**	**34.154**
Propriétés, infrastructures et équipements	81	-	81
Licences	23	-	23
Evènements	-	26.431	26.431
Droit d'utilisation	-	100	100
Garanties bancaires	0	-	0
Créances	3.293	-	3.293
Cash	4.090	-	4.090
Charges différées	136	-	136
Passifs	**6.838**	**6.445**	**13.283**
Dettes bancaires	925	-	925
Dettes commerciales	1.858	-	1.858
Avances reçues	8	-	8
Taxes	311	-	311
Revenus différés	3.737	-	3.737
Impôts différés	-	6.344	6.344
Contrats de location financement	-	102	102
Total de la valeur nette des actifs	**785**	**20.086**	**20.871**

La valorisation des évènements a été réalisée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futures. Les cash-flows ont été estimés par le management. Plusieurs scénarii ont été construits et la version la plus prudente a été sélectionnée. Cette valorisation exclut toute économie d'échelle potentielle générée par l'intégration de la société dans le groupe. Un WACC de 9,2 % et un taux de croissance (g) de 2 % ont été calculés pour cet exercice. Ce montant se justifie par les perspectives prometteuses du secteur des composants de moteurs électriques ainsi que par la croissance des évènements depuis l'acquisition. La valorisation des évènements suivant la méthode détaillée ci-avant s'élève à 26.431 KEUR et a été comptabilisée à l'actif du bilan dans la rubrique « Autres immobilisés incorporelles ».

Prix d'acquisition	KEUR
Cash	7.166
Earn-out payé	725
Earn-out futur	805
Total du prix d'acquisition	**8.696**
Valorisation de Quickfairs	20.871
Badwill	**12.175**

Le badwill de 12.175 KEUR a été comptabilisé au compte de résultat dans la section « Autres revenus hors exploitation ». Ce montant de badwill est également repris dans la rubrique Autres éléments non décaissés de l'Etat des flux de trésorerie consolidé.

Les earn-outs payés et futurs utilisés pour le calcul du badwill ont été estimés à la date d'acquisition. Ces earn-outs sont calculés sur la base des revenus futurs non actualisés de Coiltech Pordenone et Augsbourg jusqu'aux éditions de 2025 incluses. Ces derniers ont été estimés par le management et comptabilisés au passif du bilan dans la section « fournisseurs et autres créditeurs ». Au 30 juin 2024, une réévaluation des Earn-outs futurs a été effectuée, menant à une réévaluation d'un montant de 120 KEUR. Il a été comptabilisé directement en charge au compte de résultat.

La participation de Quickfairs dans les revenus et profits du groupe a été effective à partir de la date d'acquisition de la filiale. L'acquisition ayant eu lieu avant les éditions des évènements, les revenus ont été générés post-acquisition et sont donc reconnus dans la consolidation. Les revenus sont de 8.970 KEUR et le résultat opérationnel de 1.060 KEUR.

Les couts d'acquisition de Quickfairs n'étant pas matériels, ils ne font pas l'objet d'un point spécifique.

ETES & SM

Le 10 janvier 2024, Easyfairs UK a fait l'acquisition des sociétés Southern Manufacturing (SM) et European Trade & Exhibitions Services Ltd. (ETES). ETES détient 100 % des actions de SM. Ces sociétés organisent un évènement annuel dédié au secteur de la fabrication et de l'électronique.

Le détail des actifs et passifs comptabilisés à leurs justes valeurs sous régime IFRS est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Southern Manufacturing			
KEUR	Valeur comptable	Ajustements	Valeur réelle
Actifs	**3.715**	**11.468**	**15.183**
Créances	226	-	226
Liquidités	3.489	-	3.489
Evènements	-	11.468	11.468
Droit d'utilisation	-	-	-
Charges différées	-	-	-
Passifs	**2.030**	**2.867**	**4.897**
Profits de l'exercice précédent	1.737	-	1.737
Dettes commerciales	- 0	-	- 0
Taxes	179	-	179
Revenus différés	114	-	114
Impôts différés		2.867	2.867
Contrats de location financement	-	-	-
Total de la valeur nette des actifs	**1.686**	**8.601**	**10.286**

ETES			
KEUR	Valeur comptable	Ajustements	Valeur réelle
Actifs	**362**	**-**	**362**
Créances	226	-	226
Liquidités	136	-	136
Passifs	**74**	**-**	**74**
Profits de l'exercice précédent	- 400	-	- 400
Dettes commerciales	3	-	3
Taxes	253	-	253
Autres dettes	183	-	183
Revenus différés	35	-	35
Contrats de location financement	-	-	-
Total de la valeur nette des actifs	**287**	**-**	**287**

La valorisation de l'évènement a été réalisée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futures. Les cash-flows ont été estimés par le management. Plusieurs scénarii ont été construits et la version la plus prudente a été sélectionnée. Cette valorisation exclut toute économie d'échelle potentielle générée par l'intégration de la société dans le groupe. Un WACC de 9,2 % et un taux de croissance (g) de 2 % ont été calculés pour cet exercice. La valorisation des évènements suivant la méthode détaillée ci-avant s'élève à 11.468 KEUR et a été comptabilisée à l'actif du bilan dans la rubrique « Autres immobilisés incorporelles ».

Prix d'acquisition	KEUR
Montant	11.571

Valorisation	KEUR
SM	287
ETES	10.286
TOTAL	**10.573**

Goodwill	**998**

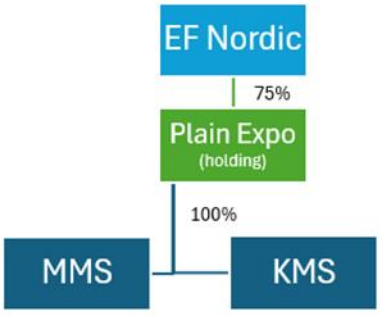
Le goodwill a été comptabilisé à l'actif du bilan.

La participation de SM et ETES dans les revenus et profits du groupe a été effective à partir de leur date d'acquisition respective. L'acquisition ayant eu lieu avant l'édition de l'évènement 'Southern Manufacturing', les revenus ont été générés post-acquisition et sont donc reconnus dans la consolidation. Les revenus des deux sociétés sont de 3.173 KEUR et les résultats opérationnels de 2.303 KEUR.

Les couts d'acquisitions de SM et ETES n'étant pas matériels, ils ne font pas l'objet d'un point spécifique.

Plain Expo

Le 11 décembre 2023, Easyfairs Nordic a fait l'acquisition de 25 % des actions de la société Plain Expo, faisant monter sa participation à 75 %. Plain Expo (PLE) est elle-même propriétaire à 100 % des sociétés Nya Malmo Mass Services AB (MMS) et Kista Mass Service AB (KMS). Cette dernière a été acquise au cours de l'exercice 23/24 (le 08/02/2024).



Ces sociétés sont actives dans la détention de matériel de construction des stands des évènements et de leur construction.

La méthode de consolidation pour Plain Expo et MMS change d'une mise en équivalence lors de l'exercice précédent à une intégration globale.

La juste valeur des actifs et des dettes étant égale à leur valeur comptable, le calcul du goodwill est basé sur la différence entre le prix payé et les fonds propres à l'ouverture (actifs – dettes).

Fonds propres totaux	
KMS	4 K EUR
PLE	13 K EUR
MMS	1.735 K EUR

Participation (%)	75%

Fonds propres proportionnels	
KMS	3 K EUR
PLE	10 K EUR
MMS	1.302 K EUR

Prix d'acquisition	1.844 K EUR

Goodwill	529 K EUR

Le goodwill a été comptabilisé à l'actif du bilan dans la rubrique « Goodwill ».

La participation dans les revenus et profits du groupe des sociétés Plain Expo et MMS a été effective depuis le 30 juin 2023 tandis que pour la société KMS, celle-ci a commencé à sa date d'acquisition. Les revenus des sociétés dans la consolidation sont de 5.191 KEUR et les résultats opérationnels de 713 KEUR.

Les couts d'acquisitions de Plain Expo et KMS n'étant pas matériels, ils ne font pas l'objet d'un point spécifique.

Participation dans une entreprise associée

Le groupe EasyFairs détient 50% d'intérêts dans Fairs Consult. Fairs Consult est une société qui organise des évènements en Belgique et aux Pays-Bas.

Aperçu des données financières de cette entité au 30/06/2024 :

Fairs Consult (KEUR)	30/06/2024	30/06/2023
Actifs non courants	178	14
Actifs courants	2.069	1.659
Total actifs	**2.248**	**1.673**
Fonds propres	1.924	1.232
Passifs non courants		
Passifs courants	324	441
Total passifs	**2.248**	**1.673**
Chiffre d'affaires	**3.845**	**4.057**
Résultat net	**692**	**254**
Résultat net après élimination des opérations intragroupes	**1.169**	**861**

Le profit de cette entité dans le P&L du Groupe s'élève à 346 KEUR.

4. Produits et charges

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé comprend notamment des opérations Barter pour un montant de 3.898 KEUR, déterminé par la valeur des services reçus. La contrepartie de ces échanges se trouve sous la rubrique "coût des ventes".

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Chiffre d'affaires des salons	195.064	158.570	*36.494*
Produit de location des venues	21.844	19.416	*2.428*
Barters	3.898	3.353	*545*
Autre chiffre d'affaires	8.744	9.657	*(913)*
Chiffre d'affaires produit des activités ordinaires	**229.550**	**190.996**	***38.553***

4.2. Coût des ventes

Cette rubrique comprend les coûts directs liés aux ventes, à savoir notamment les frais de location de halls d'exposition, de construction des stands, de services liés aux exposants, etc.

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Salons	(63.718)	(54.707)	*(9.010)*
Venues	(4.001)	(4.171)	*171*
Barters	(3.898)	(3.352)	*(546)*
Autre coût des ventes	(2.902)	(2.743)	*(159)*
Coût des ventes	**(74.519)**	**(64.974)**	***(9.545)***

4.3. Coût opérationnels

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Salons	(24.080)	(21.943)	*(2.137)*
Venues	(10.798)	(7.976)	*(2.821)*
Coût des forces de vente et de marketing	**(34.878)**	**(29.920)**	***(4.958)***
Autres coûts des venues	**(3.141)**	**(3.618)**	***477***

Les autres coûts des halls d'exposition comprennent notamment des frais de maintenance, des taxes immobilières, etc.

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Coût de personnel	(20.506)	(16.353)	*(4.153)*
Autres coûts	(38.610)	(30.011)	*(8.599)*
Coût de l'administratif et autres coûts	**(59.116)**	**(46.363)**	***(12.753)***

4.4. Autres Charges opérationnelles

L'augmentation des Autres charges opérationnelles passant de 7.187 KEUR à 12.421 KEUR résulte principalement des frais encourus relatifs au processus menant à la modification de l'actionnariat du Groupe (voir 22. Evènements postérieurs à la date de clôture).

4.5. Produits financiers

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Produits des intérêts	1.261	379	*883*
Autres produits financiers	933	2.956	*(2.023)*
Produits financiers	**2.194**	**3.335**	***(1.141)***

Les autres produits financiers sont principalement les gains sur effet de change.

4.6. Charges financières

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Charges d'intérêts	(5.970)	(7.920)	*1.949*
Charges d'intérêts contrats de locations	(1.923)	(1.124)	*(799)*
Autres charges financières	(3.522)	(3.807)	*284*
Charges financières	**(11.416)**	**(12.850)**	***1.434***

Les autres charges sont principalement des pertes sur les effets de change ainsi que les pertes sur les instruments financiers de couvertures.

4.7. Autres revenus/charges non opérationnelles

Cette section regroupe deux éléments : la reconnaissance des badwills et l'extourne des certificats résultant de leur cession.

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Badwills	12.175		*12.175*
Certificats	21.256	(19.669)	*40.925*
Autres produits	165		*165*
Autres charges	(120)		*(120)*
Autres charges et revenus non opérationnels	**33.476**	**(19.669)**	***53.145***

Le badwill reconnu en profit au compte de résultat est celui de Quickfairs. Plus d'informations sont fournies au point 3.

La cession de la totalité des certificats d'Easyfairs International non détenus par Easyfairs Group (voir 22. Evènements postérieurs à la date de clôture), a provoqué l'extourne en compte de résultats du solde de cet élément de passifs non courants sous la rubrique 'Autres profits non opérationnels'. Ce montant est également repris dans la rubrique Autres éléments non décaissés de l'Etat des flux de trésorerie consolidé

5. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023 est principalement composée de:

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Résultat avant impôt	**45.329**	**(10.437)**	***55.766***
Charge d'impôt au taux Belge (25%)	**(11.332)**	**2.609**	***(13.942)***
Réduction de la charge d'impôt théorique par les entités en perte	(4.066)	(7.021)	*2.955*
Réductions de valeurs non déductibles	0	0	*0*
Réévaluation des certificats	5.314	0	*5.314*
Autres charges non déductibles	(315)	(257)	*(59)*
Profits taxés à un taux différent	262	45	*217*
Déduction des pertes fiscales récupérables	2.498	3.099	*(601)*
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	656	*(656)*
Impôt exigible de l'exercice	**(7.639)**	**(868)**	***(6.771)***
Impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles	208	(4.987)	*5.195*
Impôt différé afférent aux pertes fiscales reportées	2.195	3.561	*(1.366)*
Crédit/(charge) d'impôt comptabilisé dans le compte de résultat	**(5.236)**	**(2.295)**	***(2.941)***
Résultat de l'exercice	**40.093**	**(12.732)**	***52.825***

Impôts différés

Au 30 juin, les impôts différés se détaillent comme suit :

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Passifs d'impôts différés	**(39.269)**	**(28.462)**	***(10.807)***
Différences temporaires liées à la valorisation des halls d'exposition	(19.818)	(21.188)	*1.370*
Différences temporaires liées à la valorisation des intangibles	(19.452)	(7.274)	*(12.177)*
Actifs d'impôts différés	**5.415**	**3.141**	***2.274***
Pertes reportables sur des bénéfices futurs	9.849	7.654	*2.195*
Autres actifs d'impôts différés	(4.434)	(4.513)	*79*
Actifs nets d'impôts différés	**(33.854)**	**(25.321)**	***(8.533)***
Charge/Produit d'impôts différés	**7.717**	**(1.426)**	***9.143***

L'augmentation des impôts différés afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles entre les deux exercices s'explique par l'intégration des intangibles des acquisitions.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés en Belgique et à l'étranger représentant des impôts différés actifs pour un montant de 9.849 KEUR (30 juin 2023 : 7.654 KEUR).

Filiales (KEUR)	Impôts différés actifs à comptabiliser	Période d'utilisation (années)
EasyFairs Belgium	2.406	5
EasyFairs GMbH	663	5
EasyFairs Germany	1.823	5
EasyFairs CH	718	5
EasyFairs Iberia	276	3
EasyFairs UK	1.874	5
EasyFairs Scandinavia	1.872	5
EF DE IT	65	5
Quickfairs	153	5
Total	**9.849**	

Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés. La différence entre ces déficits fiscaux et les actifs d'impôts différés est due aux différences temporaires.

La recouvrabilité des pertes fiscales comptabilisées a été testée sur base des business plans raisonnablement établis pour les entités concernées. Ce test a confirmé la valeur des impôts différés actifs au 30/06/2024. Ces pertes fiscales devraient être récupérées dans une période de 5 ans et principalement en Belgique, Suède, Angleterre, Allemagne et Suisse.

Les pertes fiscales d'EasyFairs Group SA, EasyFairs DE, Abymassan, EasyFairs Nordic, et EasyFairs International n'ont été activées que partiellement étant donné les perspectives de résultats du business plan. Au 30 juin 2024, ces impôts différés non comptabilisés représentent 5.693 KEUR (30 juin 2023 : 6.894 KEUR).

Au 30 juin 2024, des passifs d'impôts différés ont été comptabilisés pour 39.269 KEUR (30 juin 2023 : 28.462 KEUR). Ces montants sont principalement justifiés par la réévaluation des bâtiments de Flanders Expo, Antwerp Expo, Gorinchem et Hardenberg, de la différence temporaire résultant de la réévaluation de la relation clientèle d'Evenementenhal, ainsi que de la valorisation des intangibles de Quickfairs et Southern Manufacturing. Les différences temporaires ont fait l'objet de la comptabilisation d'un passif d'impôt différé, passif qui a directement impacté le passif du bilan.

6. Immobilisations corporelles

KEUR	Terrains et Constructions	Installations, machines et outillage	Agencements	Véhicules	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours de production	Total
Au 30 juin 2022	**97.740**	**9.145**	**1.099**	**(1)**	**466**	**0**	**108.449**
Augmentations	1.355		169	32	51	1.433	3.040
Acquisition d'une filiale							0
Cessions		(814)					(814)
Réévaluations	19.037						19.037
Transferts							0
Dotation nette aux amortissement	(5.462)	(1.006)	(132)	(9)	(203)		(6.812)
Annulation d'amortissements							0
Différences de change nettes							0
Au 30 juin 2023	**112.670**	**7.325**	**1.136**	**22**	**314**	**1.433**	**122.901**
Augmentations	4.185	1.724	255	79	166	(387)	6.022
Acquisition d'une filiale		2.856					2.856
Cessions		(314)	(1)		(4)		(320)
Réévaluations	(310)						(310)
Transferts							0
Dotation nette aux amortissement	(6.293)	(3.731)	(369)	(81)	(169)		(10.644)
Annulation d'amortissements							0
Différences de change nettes							0
Au 30 juin 2024	**110.252**	**7.860**	**1.021**	**20**	**306**	**1.047**	**120.505**
Dont :							
Valeur brute	130.195	33.667	8.177	108	14.285	1.047	187.479
Amortissements cumulés	(19.944)	(25.807)	(7.156)	(88)	(13.979)	0	(66.974)
Valeur nette au 30/06/2024	**110.252**	**7.860**	**1.021**	**20**	**306**	**1.047**	**120.505**

Durées de vie

La durée d'utilité des actifs est décrite dans les méthodes comptables sous le point 2.

Le Groupe valorise ses terrains et constructions à leur valeur réelle, réévaluée tous les 5 ans minimum par des experts indépendants. Les bâtiments ont été réévalués lors de l'exercice précédent (31 octobre 2022 – publication : 8 février 2023) par une société externe indépendante. La réévaluation a été comptabilisée en terrains et constructions (+19.037 KEUR) et est répartie de la façon suivante : Gorinchem (+ 4.806 KEUR), Hardenberg (+ 4.206 KEUR), Antwerp Expo (+3.262 KEUR) et Flanders Expo (+ 6.763 KEUR).

Le tableau ci-dessous illustre l'impact comptable de la méthode de réévaluation sur les bâtiments.

Terrains et constructions			
KEUR	Valeurs statutaires résiduelles	Valeurs consolidées	Variance
Gorinchem	17.493	31.935	14.442
Hardenberg	7.841	18.345	10.504
Antwerp Expo	4.964	17.041	12.077
Flanders Expo	7.182	42.119	34.936
Autres terrains et constructions	812	812	-
TOTAL	**37.480**	**110.252**	**71.960**

Droit d'utilisation et dettes locatives

Le Groupe possède des contrats de location sur certains actifs : halls d'expositions, bureaux, véhicules motorisés, matériel IT, etc. Suite à l'application de l'IFRS16 depuis l'année se clôturant au 30 juin 2021, ces contrats sont activés sous la rubrique Droit d'utilisation. La dette sous-jacente de ces contrats se trouve sous la rubrique Dettes locatives et s'élève à 52.840 KEUR.

En fonction de leurs maturités, les dettes locatives sont classées en passifs courants ou non courants :

- Dettes locatives de court terme : passifs courants (7.508 KEUR)

- Dettes locatives de long terme : passifs non courants (45.332 KEUR)

Le tableau ci-dessous exprime la variation des droits d'utilisation par catégorie d'actifs:

KEUR	Bâtiments et bureaux	Véhicules motorisés	Autres équipements	Total
Au 30 juin 2022	**47.819**	**889**	**290**	**48.997**
Augmentations	2.524	932	0	3.456
Acquisition d'une filiale				0
Cessions			0	0
Réévaluations				0
Autres diminutions – augmentations				0
Dotation nette aux amortissements	(5.737)	(426)	(22)	(6.185)
Annulation d'amortissements				0
Différences de change nettes	(3.019)	(7)	(1)	(3.026)
Au 30 juin 2023	**41.587**	**1.388**	**267**	**43.242**
Augmentations	6.141	720	0	6.861
Acquisition d'une filiale	3.252			3.252
Cessions			0	0
Réévaluations				0
Autres diminutions – augmentations				0
Dotation nette aux amortissements	(6.216)	(521)	(22)	(6.760)
Annulation d'amortissements				0
Différences de change nettes	1.032	0	0	1.032
Au 30 juin 2024	**45.795**	**1.587**	**244**	**47.627**
Dont :				
Valeur brute	62.802	2.108	382	65.292
Amortissements cumulés	(17.007)	(521)	(137)	(17.665)
Valeur nette au 30/06/2024	**45.795**	**1.587**	**244**	**47.627**

7. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend d'une part les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (brevets & licences et relation clientèle) et d'autre part les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (goodwill et salons):

KEUR	Brevets, licences	Relation Clientèle	Goodwills – Ecarts d'acquisition	Salons	Total
Au 30 juin 2022	**10.689**	**6.516**	**26.645**	**63.448**	**107.298**
Augmentations	3.977			3.327	7.304
Cessions					0
Reclassement	(1.856)		(3.432)	5.288	0
Autres pertes de valeur (impairment)				1	1
Dotation nette aux amortisements	(4.132)	(1.629)		(1.486)	(7.247)
Différences de change nettes					0
Au 30 juin 2023	**8.679**	**4.887**	**23.213**	**70.577**	**107.356**
Augmentations	4.927		1.527	37.899	44.353
Cessions					0
Reclassement					0
Autres pertes de valeur (impairment)				(1.597)	(1.597)
Dotation nette aux amortisements	(4.601)	(1.629)		(9)	(6.239)
Différences de change nettes				158	158
Au 30 juin 2024	**9.005**	**3.258**	**24.740**	**107.028**	**144.030**
Dont :					
Valeur brute	39.724	16.289	25.116	111.093	192.222
Amortissements cumulés	(30.719)	(13.031)	(376)	(4.065)	(48.192)
Valeur nette au 30/06/2024	**9.005**	**3.258**	**24.740**	**107.028**	**144.030**

La variation de l'exercice s'élève à un montant positif de 36.674 KEUR. Cette augmentation s'explique par l'ajout des salons de Quickfairs et Southern Manufacturing dans le portefeuille (+26.431 KEUR et +11.468 KEUR). Les investissements dans l'infrastructure IT (+4.927 KEUR) ainsi que les goodwills de Plain Expo (+ 529 KEUR) et Southern manufacturing (+ 998 KEUR) ont également un impact positif sur le niveau des immobilisations incorporelles. Quatre évènements ont fait l'objet d'une perte de valeur : Dentex (-228 KEUR), Empack NL (-971 KEUR), Pentawards (-100 KEUR), Nordic Futur Food (-297 KEUR). Voir point 8 pour plus de détails.

Les salons présentant une durée de vie indéterminée ne sont pas amortis. Un salon a une durée de vie indéterminée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- L'analyse des caractéristiques du salon démontre que celui-ci va générer des flux de trésorerie sur une durée indéterminée.

- Le groupe a l'intention et la capacité d'assurer le soutien du salon.

8. Test de perte de valeur du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises ainsi que les salons à durée de vie indéterminée ont tous été alloués à l'activité principale du Groupe, l'organisation de salons.

Le suivi des résultats en interne s'articule autour du suivi des performances des entités opérationnelles. Les différentes entités opérationnelles sont des unités génératrices de trésorerie indépendantes les unes des autres et c'est à ce niveau que les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée font l'objet d'un suivi annuel.

Les Goodwills sont alloués comme suit aux entités opérationnelles qui sont considérées comme les UGT (unités génératrices de trésorerie) :

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Everex	566	566	*0*
EasyFairs BE	905	905	*0*
EasyFairs Nordic	1.420	1.420	*0*
EasyFairs NL	20.322	20.322	*0*
Southern Manufacturing	998	0	*998*
Plain Expo	529	0	*529*
Total goodwill	**24.740**	**23.213**	***1.527***

Le groupe considère les UGT comme un ensemble économique au niveau duquel le Groupe analyse la performance financière. Ils peuvent être un hall séparé, un ou un ensemble de salons.

Quant aux salons, ils sont alloués comme suit:

KEUR	# Salons	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
UK	5	38.624	27.392	*11.232*
BE	12	12.144	12.162	*(18)*
DE	3	11.202	11.133	*69*
FR	1	5.678	5.678	*0*
NL	3	2.943	4.143	*(1.200)*
ES	1	3.947	3.947	*0*
IT	3	28.229	1.798	*26.431*
SE	6	3.305	3.385	*(80)*
CH	2	603	586	*17*
ALG	1	353	353	*0*
Total salons	**37**	**107.028**	**70.577**	***36.451***

Les variations sont dues à l'ajout des nouveaux salons Coiltechs (Augsbourg & Pordenone) et Southern Manufacturing, aux pertes de valeurs constatées et à la variation de la valeur des devises.

Il ressort que la valeur recouvrable (basée sur la méthode des Discounted Cash-Flow) est plus élevée que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à l'exception des salons suivants qui ont fait l'objet d'une perte de valeur :

Salons (KEUR)	30/06/2024	30/06/2023	Variance
Dentex NL	347	576	-228
Empack NL	2.461	3.432	-971
Pentawards	0	100	-100
Nordic Futur food	0	297	-297

Pour les trois premiers évènements (Dentex, Empack, Pentawards), la méthode des discounted cash-flow donne des valorisations inférieures à leurs valeurs consolidées. Une diminution de valeur a donc été enregistrée. Le quatrième salon a été arrêté (Nordic Futur Food).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans. Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 1.7 %, correspondant au taux de croissance moyen à long terme pour le secteur. Aucune valeur résiduelle n'est prise en considération. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,2%. Ce taux correspond au taux moyen pondéré du coût du capital (« WACC » : « Weighted average cost of capital »).

Le calcul de la valeur d'utilité a été légèrement modifiée lors de cet exercice, l'objectif étant de simuler une structure de gestion opérationnelle et administrative (virtuelle) permettant aux salons d'exister en tant que société indépendante. Des couts administratifs supplémentaires ont de ce fait été ajoutés à chacune de ces unités. Ces derniers sont calculés sur la base de la structure de couts du groupe et alloués selon la participation de l'unité respective au chiffre d'affaires total.

Hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité

Le calcul de la valeur d'utilité des goodwills et salons est sensible aux hypothèses suivantes :

- taux de marge brute, c'est-à-dire le % de contribution (revenus – coûts directs) qui sera réalisé par salon (en moyenne, ce taux est de 63.9% en 2024.
- taux d'actualisation (taux 2024 : 9,2 % ; taux 2023 : 9 %). Les différents facteurs de marché influençant les activités du groupe préconisent un taux entre 8 et 11%.
- taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée. (taux 2024 : 1.7 %, taux 2023 : 1.7 %). Ce taux est maintenu à son niveau précédent afin de tenir compte de la situation de marché qui voit se stabiliser les perspectives de croissance.

Le taux de croissance utilisé a été maintenu à son niveau de 2023 sur base d'une analyse des transactions sur le marché dans le même secteur d'activité que le Groupe.

Les taux d'actualisation reflètent les estimations faites par la Direction des risques sur chacune des UGT (entités opérationnelles). Ils constituent un élément de référence utilisé par la direction pour apprécier la performance opérationnelle future. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte du taux moyen pondéré du coût du capital, en prenant en compte le rendement d'une obligation d'Etat à 10 ans au début de la période budgétée. Il a ensuite été ajusté pour refléter l'appréciation du marché sur les risques spécifiques à chaque UGT (entité opérationnelle). Etant donné que l'ensemble des activités du Groupe qui justifient ces immobilisations incorporelles se situent dans le même marché (organisation de salons), les risques inhérents sont estimés de manière identique et donnent dès lors lieu à un même impact sur la détermination du WACC.

Marge brute – Les marges brutes sont déterminées salon par salon sur base de l'évolution des taux de marge sur les années précédentes et en tenant compte de leur évolution probable étant donné la situation du groupe en terme de part de marché.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, la direction estime qu'aucun des changements raisonnables possibles dans les hypothèses clés listées ci-dessus n'aura pour conséquence de porter la valeur comptable de l'unité à un montant significativement supérieur à sa valeur recouvrable.

Le WACC utilisé dans le calcul de la valeur d'utilité est de 9,2%. Les dirigeants estiment qu'il s'agit d'un niveau adéquat afin de prendre en compte les risques inhérents à l'activité du Groupe. Si le WACC passait à 10%, le Groupe ne devrait prendre qu'un impairement de 442 KEUR supplémentaire.

9. Autres actifs financiers et prêts

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Cautions versées en numéraire	199	378	*(179)*
Participations non consolidées	0	0	*0*
Instruments de couverture	260	841	*(581)*
Total autres actifs financiers	**459**	**1.218**	***(760)***

Les cautions versées en numéraires sont des cautions versées pour couvrir les éventuels dégâts locatifs des différents bureaux utilisés par les entités du Groupe.

10. Clients et autres débiteurs

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Clients	30.821	23.832	*6.989*
Autres débiteurs	16.556	16.573	*(16)*
Total créances	**47.378**	**40.404**	***6.973***

Les créances clients ne portent pas d'intérêt et sont en général payables à échéance de 30 à 90 jours.

Les autres débiteurs regroupent les autres actifs courants (principalement des charges à reporter) et les autres créances à court terme.

Afin de permettre une bonne analyse de notre risque crédit sur créances commerciales, nous présentons ci-dessous un tableau synthétique des créances non échues et échues, mais non dépréciées au 30 juin 2023.

			Echues			
KEUR	TOTAL	Non échues	< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	*> 90 jours*
30/06/2024	30.821	20.257	3.711	2.097	2.309	2.448
30/06/2023	23.832	13.397	4.169	1.968	1.567	2.730

Ces créances présentent un risque faible de par la nature des clients ainsi que du fait de la facturation d'acompte avant prestation.

Etant donné que la participation aux salons et venues requiert un paiement en avance pour les salons et venues, et que seuls les services rendus sur place sont facturés a posteriori, le montant d'impayés est extrêmement réduit. Les créances à plus de 90 jours sont également des créances pour la participation à des salons à venir. Celles-ci ne sont donc pas à risque pour la même raison. Aussi, l'application de la méthode des « pertes de crédit attendues » n'a pas d'impact matériel sur les créances commerciales.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Dépôts à vue et caisses	27.667	27.963	*(296)*
Dépôts à court terme	0	0	*0*
Total trésorerie	**27.667**	**27.963**	***(296)***

Les fonds bancaires et caisses sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. La juste valeur de la rubrique trésorerie et dépôts à court terme est de 27.667 KEUR (30 juin 2023 : 27.963 KEUR).

12. Capital émis et réserves

Au cours de l'exercice, le capital du Groupe et le nombre d'actions n'ont pas changé.

Nombre d'actions	
Au 01 juillet 2022	**245.998.019**
	0
Au 30 juin 2023	**245.998.019**
	0
Au 30 juin 2024	**245.998.019**

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères situées hors zone euro. Les principaux pays contributeurs à ces écarts de conversion sont la Suisse, la Suède et l'Angleterre.

Ecarts de conversion	KEUR
Au 01 juillet 2022	**2.223**
Gains / (pertes) sur la conversion d'actifs et passifs situés dans des filiales étrangères soumises à une devise différente de l'Euro	(20)
Au 30 juin 2023	**2.203**
Gains / (pertes) sur la conversion d'actifs et passifs situés dans des filiales étrangères soumises à une devise différente de l'Euro	113
Au 30 juin 2024	**2.316**

Réserves actuarielles	KEUR
Au 01 juillet 2022	**(398)**
Variation de l'évaluation actuarielle des plans de pension	398
Au 30 juin 2023	**0**
Variation de l'évaluation actuarielle des plans de pension	0
Au 30 juin 2024	**0**

La rubrique Réserves actuarielles est détaillée dans la note 15.

Réserves de réévaluation	KEUR
Au 01 juillet 2022	**12.577**
Revalorisation des immo corp.	19.037
Au 30 juin 2023	**31.614**
Amortissement de la revalorisation des immo corp.	(310)
Au 30 juin 2024	**31.304**

La revalorisation des immobilisations corporelles est décrite dans la note 6.

Réserves Consolidées	KEUR
Au 01 juillet 2022	**(249.733)**
Résultats 2022	7.343
Retraitement	399
Dividendes versés	(242)
Au 1 juillet 2023	**(242.233)**
Résultats 2023	(13.312)
Retraitement	0
Autres	1.424
Au 30 juin 2024	**(254.121)**
Résultats 2024	38.724

13. Emprunts portant intérêts et endettement

L'ensemble de ces lignes bancaires viendront à échéance le 31 décembre 2027. Le groupe a exclusivement des emprunts à taux variable basés sur l'EURIBOR, avec une marge allant de 1.30 % à 2.45%. Ce sont des crédits à remboursements trimestriels.

Echéances de remboursements bancaires						
KEUR	24/25	25/26	26/27	27/28	28/29	> 5 ans
Emprunts belges	13.079	5.180	5.180	40.648	0	0
Autres emprunts bancaires	3.909	10.799	10.660	5.253	0	0
Total emprunts bancaires	**16.988**	**15.979**	**15.840**	**45.901**	**0**	**0**

Variation des dettes bancaires	KEUR
Au 30 juin 2022	**132.570**
Nouveaux emprunts	108.195
Remboursements	-131.367
Au 30 juin 2023	**109.398**
Nouveaux emprunts	745
Remboursements	-15.435
Au 30 juin 2024	**94.708**

Au cours de l'exercice, le groupe a remboursé 15.435 KEUR aux banques. Les nouveaux emprunts correspondent aux prêts encore ouverts des sociétés acquises au cours de l'exercice.

L'ensemble de ces mouvements ont impacté le tableau des flux de trésorerie consolidé.

Ces dettes se retrouvent au bilan sous les postes « Emprunts portant intérêt »

Ces emprunts ayant un taux variable, leur valeur nette comptable est proche de leur juste valeur.

Il est à noter que le groupe a fait l'objet d'un refinancement complet à la suite de la transaction conclue le 24 juillet 2024. Plus d'informations sur le sujet dans la note 22.

Garanties

Au 30 juin 2024 EasyFairs Group S.A. a fourni les garanties suivantes:

- Sûreté sur actifs de EF Nordic au profit de SEB
- Sûreté sur actifs de ABY Massän AB au profit de SEB
- Sûreté sur actifs de MMS au profit de SEB
- Inscription hypothécaire sur les bâtiments de Gorinchem et Hardenberg au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius
- Inscription hypothécaire sur les bâtiments de Flanders Expo et Antwerp Expo au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius
- Gage sur les actions de Easyfairs Belgium SA, Easyfairs Nederland BV, Easyfairs Nordics AB, Easyfairs UK & Global Ltd, Easyfairs Iberia SL, Easyfairs Deutschland GmBH, Easyfairs GmBH, Easyfairs Oriex SAS, Flanders Expo SA, Antwerp Expo SA, Evenementenhal Hardenberg I BV, Evenementenhal Gorinchem I BV, au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius

- Gage sur les actifs mobiliers de Easyfairs International SA, Easyfairs Belgium SA, Easyfairs Nederland BV au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius

- Gage sur les comptes bancaires et créances commerciales de Flanders Expo SA, Antwerp Expo SA, Evenementenhal Hardenberg I BV, Evenementenhal Gorinchem I BV, au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius

- Gage sur 865,678 actions de EF international accordé à Finance Brussels

Le refinancement du 24 juillet 2024 s'accompagne de nouvelles garanties qui seront effectives lors du prochain exercice. Plus d'informations sur le sujet dans la note 22.

14. Certificats

Les certificats émis par EasyFairs Group SA sont des certificats représentatifs d'actions sans droit de vote de la société EasyFairs International SA. Etant considérés comme une dette à court terme, ces certificats sont comptabilisés comme passifs non courants ne portant pas intérêt. La valeur de ces certificats est déterminée annuellement suivant une formule contractuelle basée sur les résultats consolidés de la société. Les paramètres qui influencent la valeur des certificats sont l'EBITDA et l'endettement net consolidés d'Easyfairs International SA et ses filiales (l'ensemble des sociétés du groupe hormis EasyFairs Group SA).

La cession de la totalité des certificats (La société Future Topco s'est engagée à acheter (indirectement) 100 % des certificats d'actions d'EasyFairs International non détenus par Easyfairs Group) (voir 22. Evènements postérieurs à la date de clôture), a provoqué l'extourne en compte de résultats du solde de cet élément de passifs non courants sous la rubrique 'Autres profits non opérationnels'.

15. Provisions

Ces provisions de 720 KEUR sont principalement des provisions pour litiges ou pour des heures supplémentaires.

KEUR	Provisions diverses
Au 30 juin 2024	**720**
Courant 30 juin 2024	370
Non courant 30 juin 2024	350

Pensions

Les régimes de pension sont assurés par des contrats branche 21. Pour les membres actifs, les taux légaux minimaux restent égaux jusqu'à l'âge de la retraite, étant 3,25% et 3,75%, respectivement sur les primes patronales et salariales payées avant le 1/1/2016. Les primes payées après 1/1/2016 bénéficient du taux minimum légal de 1,75%. Ces garanties sont applicables jusqu'à l'âge de la retraite ou jusqu'à la date de départ de l'entreprise. Le calcul a été effectué selon la méthode PUC sans projection des primes futures. Les réserves légales minimales actuelles ont été projetées en utilisant les taux d'intérêt légaux minimaux jusqu'à l'âge de la retraite, alors que la valeur actuelle des réserves a été calculée à l'aide du taux d'actualisation.

Hypothèses	
Taux d'actualisation	3,70%
Tables de mortalité	MR/FR - 5
Age de pension	65
Taux minimal légal avant 1/1/16 sur la prime employe	3,25% par an
Taux minimal légal avant 1/1/16 sur la prime employé	3,75% par an
Taux minimal légal à partir du 1/1/16	1,75% par an
Rotation	8% jusque 44 ans inclus, 4% de 45-49, puis 0%

Taux d'actualisation : 3,70% (base= taux au 30/06/24 et durée de 15,00).

Au 30 juin 2024, l'obligation des régimes à prestations définies s'élève à 7.734 KEUR. Les actifs y référents ayant une valeur de 7.732 KEUR,les obligations des régimes à prestations définies ont un écart de -2, contre 0 KEUR au 30 juin 2023.

KEUR	30/06/2024
Engagements de pension	(7.734)
Juste valeur des actifs du plan	7.732
Engagement net de pension	**(2)**

KEUR	30/06/2024
Coût des services net	**(755)**
Coût total des services	(772)
Contribution des employés	17
Coût des intérêts net	**10**
Coût des intérêts	(249)
Revenu des intérêts	266
Engagement net de pension	**(745)**

KEUR	30/06/2024
Engagements de pension à l'ouverture	(7.020)
Coût total des services	(772)
Coût des intérêts	(249)
Contribution des employés	(119)
Taxes sur les contributions	158
Assurances	98
Gains/pertes actuarielles dus aux changements d'hypothèses financières	138
Gains/pertes actuarielles dus aux changements d'hypothèses démographiques	0
Gains/pertes actuarielles dus aux ajustements	32
Engagements de pension	**(7.734)**

KEUR	30/06/2024
Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture	7.020
Revenu des intérêts	266
Contribution de l'employeur	796
Contribution des employés	119
Benefice de paiements	(158)
Taxes sur les contributions	(98)
Assurances	(138)
Gains/pertes actuarielles sur la juste valeur des actifs du plan	(75)
Juste valeur des actifs du plan	**7.732**

KEUR	30/06/2024
Engagement net de pension à l'ouverture	1
Coût inclus dans le P&L	(755)
Revaloraisation inclue dans l'OCI	(44)
Contribution de l'employeur	796
Engagement net de pension	**(2)**

Les engagements de pensions ne sont pas repris dans les provisions.

16. Passifs courants

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables à 30, 60 ou 90 jours.

Les acomptes sur salons sont des acomptes payés par les clients pour des salons qui auront lieu au cours des années fiscales suivantes. 95% de ces acomptes sont pour des salons qui se dérouleront en 24/25 et 5% en 25/26.

Acomptes sur salons à venir	KEUR
Au 30 juin 2022	**50.254**
Utilisations	(44.726)
Dotations	58.140
Au 30 juin 2023	**63.668**
Utilisations	(56.664)
Dotations	73.486
Au 30 juin 2024	**80.490**

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Emprunts portant intérêt	16.988	13.704	*3.284*
Passifs courants ne portant pas intérêt	0	21.256	*(21.256)*
Autres dettes locatives (courantes)	7.508	7.340	*168*
Dettes fournisseurs	24.624	16.348	*8.277*
Autres créditeurs	31.653	33.395	*(1.742)*
Acomptes sur salons à venir	80.490	63.668	*16.822*
Passifs d'impôt exigible	870	2.354	*(1.485)*
Provisions courantes (cfr. Note 15 ci-dessus	370	376	*(6)*
Autres passifs courants	9	0	*9*
Total passif courant	**162.512**	**158.441**	***4.071***

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Emprunts portant intérêt	16.988	13.704	*3.284*
Passifs courants ne portant pas intérêt (cfr. Note 14 ci-dessus)	0	21.256	*(21.256)*
Autres dettes locatives (courantes)	7.508	7.340	*168*
Dettes fournisseurs	24.624	16.348	*8.277*
Autres créditeurs	31.653	33.395	*(1.742)*
Acomptes sur salons à venir	80.490	63.668	*16.822*
Passifs d'impôt exigible	870	2.354	*(1.485)*
Provisions courantes (cfr. Note 15 ci-dessus)	370	376	*(6)*
Autres passifs courants	9	0	*9*
Total passif courant	**162.512**	**158.441**	***4.071***

17. Engagements et éventualités

Engagements sur contrats de location simple pour lesquels le Groupe est preneur

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains véhicules à moteur et équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans sans clause de renouvellement. Aucune restriction n'est imposée au preneur pour conclure ces contrats de location. Les montants en jeu ne sont pas matériels.

Engagements sur contrats de location simple pour lesquels le Groupe est bailleur

Le Groupe n'a plus d'engagements sur des contrats de location simples pour lesquels le Groupe est bailleur.

Engagements d'investissements

Rien à signaler sous ce point.

Litiges et contentieux

L'ensemble des litiges du Groupe a été examiné par le management en collaboration avec les avocats. Tous les risques y afférents ont été valorisés et comptabilisés au 30 juin 2024. A la connaissance du management, il n'existe pas d'autre litige ou contentieux matériel qui devrait être signalé.

Garanties

Au 30 juin 2024 EasyFairs Group S.A. a fourni les garanties suivantes:

- Sûreté sur actifs de EF Nordic au profit de SEB
- Sûreté sur actifs de ABY Massän AB au profit de SEB
- Sûreté sur actifs de MMS au profit de SEB
- Inscription hypothécaire sur les bâtiments de Gorinchem et Hardenberg au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius
- Inscription hypothécaire sur les bâtiments de Flanders Expo et Antwerp Expo au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius
- Gage sur les actions de Easyfairs Belgium SA, Easyfairs Nederland BV, Easyfairs Nordics AB, Easyfairs UK & Global Ltd, Easyfairs Iberia SL, Easyfairs Deutschland GmBH, Easyfairs GmBH, Easyfairs Oriex SAS, Flanders Expo SA, Antwerp Expo SA, Evenementenhal Hardenberg I BV, Evenementenhal Gorinchem I BV, au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius
- Gage sur les actifs mobiliers de Easyfairs International SA, Easyfairs Belgium SA, Easyfairs Nederland BV au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius
- Gage sur les comptes bancaires et créances commerciales de Flanders Expo SA, Antwerp Expo SA, Evenementenhal Hardenberg I BV, Evenementenhal Gorinchem I BV, au profit de BNP Paribas Fortis/KBC/Belfius
- Gage sur 865,678 actions de EF international accordé à Finance Brussels

Le refinancement du 24 juillet 2024 s'accompagne de nouvelles garanties qui seront effectives lors du prochain exercice.

18. Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EasyFairs Group S.A. et les filiales énumérées dans le tableau suivant (pourcentage de contrôle):

Nom	Pays		30/06/2024	30/06/2023
Abymassan	Suède	IG	*100,00*	*100,00*
Antwerp Expo	Belgique	IG	*100,00*	*100,00*
Easyfairs International S.A.	Belgique	IG	*100,00*	*100,00*
Easyfairs Belgium S.A.	Belgique	IG	*100,00*	*100,00*
EasyFairs Operations Netherlands	Pays-Bas	IG	*100,00*	*100,00*
EasyFairs Switzerland GmbH	Suisse	IG	*100,00*	*100,00*
EasyFairs Deutschland GmbH	Allemagne	IG	*100,00*	*100,00*
Easyfairs GmbH	Allemagne	IG	*100,00*	*100,00*
EasyFairs Iberia	Espagne	IG	*100,00*	*100,00*
EasyFairs Italia	Italie	IG	*60,00*	*60,00*
EasyFairs Northeral	Belgique	IG	*75,00*	*75,00*
EasyFairs Nordic AB	Suède	IG	*100,00*	*100,00*
easyFairs UK Ltd.	Angleterre	IG	*100,00*	*100,00*
EasyFairs Nederland	Pays-Bas	IG	*100,00*	*100,00*
Evenementenhal Gorinchem I	Pays-Bas	IG	*100,00*	*100,00*
Evenementenhal Hardenberg I	Pays-Bas	IG	*100,00*	*100,00*
Fairs Consult BVBA	Belgique	ME	*50,00*	*50,00*
Fairs Consult BV	Pays-Bas	ME	*50,00*	*50,00*
Flanders Expo	Belgique	IG	*100,00*	*100,00*
Easyfairs Oriex	France	IG	*100,00*	*100,00*
NYA MALMO MASS-SERVICE AB	Suède	IG	*75,00*	*50,00*
Plain Expo	Suède	IG	*75,00*	*50,00*
LiveExpo	Suède	IG	*50,50*	*50,50*
KISTA MASS SERVICE AB	Suède	IG	*75,00*	*0,00*
EUROPEAN TRADE & EXHIBITIONS SERVICES	Angleterre	IG	*100,00*	*0,00*
SOUTHERN MANUFACTURING SHOW LTD	Angleterre	IG	*100,00*	*0,00*
QUICKFAIRS	Italie	IG	*100,00*	*0,00*

IG = Intégration globale – ME = Mise en équivalence.

EasyFairs Group S.A. dont le siège social est situé en Belgique, est l'ultime société mère du groupe.

Au moment de la clôture, l'actionnaire majoritaire du Groupe est Eric Everard.

Eric Everard et son épouse détiennent ensemble 95 % des actions de la Société.

Easyfairs Group n'a pas de prêt ni de leasing matériel en cours avec des sociétés externes liées au groupe.

19. Rémunération des dirigeants du Groupe

Les principaux dirigeants du Groupe sont au nombre de 6 personnes travaillant en tant qu'employé ou de manière indépendante et dont le coût annuel se chiffre à 3.133 KEUR. Cette rémunération ne contient pas d'avantages autres que les rémunérations annuelles et le bonus.

20. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux instruments du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location de financement, de dettes fournisseurs, de contrats de locations avec option d'achat, et de prêts octroyés. L'objectif principal de ces instruments financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

La politique du Groupe est, et l'a été en 2024 et 2023, de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Le Groupe est soumis à peu de risques ainsi qu'il est expliqué ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché correspond aux crédits à taux variables, lesquels représentent 100% des crédits. Cependant, le groupe suit de très près l'évolution des taux variables et dispose d'instruments de couverture de ces taux auprès des institutions bancaires concernées.

Risque de change

Le risque de change auquel est soumis le Groupe réside exclusivement en la constatation d'écarts de conversion lors de l'intégration des comptes des filiales situées hors zone euro dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires hors EUR représente habituellement 33% du chiffre d'affaires total du Groupe : 15% en Couronne Suédoise, 16% en Livre Sterling, 1% en Francs Suisse, et 1% en Dollar Américain. Ces écarts de conversion sont comptabilisés au passif du bilan et représentent des montants négligeables au cours de ces deux derniers exercices.

Il n'y a que marginalement des transactions en devises qui s'opèrent entre les sociétés du groupe. Les filiales situées en dehors de la zone euro effectuent toutes leurs transactions en devise locale.

Risque de crédit

Etant donné la nature des activités du Groupe, celui-ci encourt peu de risque de crédit.

D'une part, l'activité d'organisation de salons et de gestion de halls engendre la facturation d'acomptes importants encaissables avant la prestation.

D'autre part, concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, soit une exposition quasi inexistante.

Risque de liquidité

Le Groupe bénéficie d'une situation suffisamment liquide pour supporter son activité.

En ce qui concerne le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 30 juin 2024 nous vous renvoyons à la note 13 relative à l'endettement.

Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est d'assurer le maintien des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2024 et 2023.

KEUR	30/06/2024	30/06/2023	*Variance*
Prêts et emprunts portant intérêt	94.708	109.398	*(14.690)*
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	(27.667)	(27.963)	*296*
Endettement net	**67.041**	**81.434**	***(14.394)***
Capital	249.412	249.412	*0*
Gains et pertes latents – Réserves	(181.777)	(221.728)	*39.951*
Total Capitaux propres (part du groupe)	**67.635**	**27.684**	***39.951***
Capitaux propres et endettement net	**134.676**	**109.119**	***25.557***
Ratio d'endettement	49,8%	74,6%	*-24,8%*

21. Instruments financiers

Justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et justes valeurs de tous les instruments financiers du Groupe. A la date de clôture, la juste valeur est proche de la valeur comptable des éléments du bilan étant donné l'application de taux du marché. Le Groupe a donc opté pour le maintien du coût amorti.

KEUR	Valeur comptable		Juste valeur	
	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2023
Actifs financiers				
Trésorerie	27.667	27.963	27.667	27.963
Droit d'utilisation	47.627	43.242	47.627	43.242
Autres actifs financiers (non courants)	459	1.218	459	1.218
Stocks	174	150	174	150
Clients et autres débiteurs courants	47.378	40.404	47.378	40.404
Passifs financiers				
Prêts et emprunts portant intérêt (non courant	77.720	95.694	77.720	95.694
Prêts et emprunts portant intérêt (courants)	16.988	13.704	16.988	13.704
Passifs courants ne portant pas intérêt	0	21.256	0	21.256
Provisions	350	460	350	460
Autres dettes locatives	45.332	39.201	45.332	39.201
Autres passifs non courants	64	0	64	0
Fournisseurs et autres créditeurs	56.278	49.743	56.278	49.743
Acomptes sur salons à venir	80.490	63.668	80.490	63.668

Les justes valeurs des dérivés et des emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus aux taux d'intérêt courants. La juste valeur des prêts obligataires et des autres actifs financiers a été calculée en utilisant les taux d'intérêt du marché.

Les certificats sont traités comme des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie comme communiqué dans la note 14.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe sont valorisés au 30/06/2024 à 459 KEUR. Ils sont qualifiés dans le cadre d'un niveau 2 dans la hiérarchie de l'évaluation de la juste valeur. Au 30/06/2024, il s'agit de contrats de hedging sur taux d'intérêts.

Comme expliqué dans la note 3, un earn-out futur a été calculé et comptabilisé dans le cadre de l'acquisition de la société Quickfairs pour un montant de 805 KEUR. Cet earn-out est repris dans la section : « fournisseurs et autres créditeurs » et est qualifié d'un niveau 3 dans la hiérarchie de l'évaluation de la juste valeur. Pour rappel, il est calculé sur la base des revenus futurs des évènements Coiltech Pordenone et Augsbourg jusqu'aux éditions de 2025 incluses. Un test de sensibilité a été effectué pour s'assurer de la non matérialité d'une variation des revenus futurs (à partir de l'exercice 24/25) sur le calcul de l'earn out (plus ou moins 10%). Le résultat donne une variabilité de plus ou moins 60 KEUR.

Risque de taux de change

Le Groupe n'a pas d'instrument financier pour se couvrir sur le risque de taux de change

Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant présente la valeur comptable, par échéance, des instruments financiers du Groupe qui sont exposés au risque de taux d'intérêt.

KEUR	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	TOTAL
Taux fixe				
Financement acquisition				0
Taux variable				
Financement acquisition	16.988	77.720	0	94.708

Les intérêts sur les instruments financiers à taux variables sont réévalués à intervalles réguliers inférieurs à un an. Les intérêts sur des instruments financiers à taux fixes sont fixes jusqu'à l'échéance de l'instrument. Les autres instruments financiers du Groupe qui ne sont pas repris dans les tableaux ci-dessus ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Il n'y a pas de concentration significative de risque de crédit au sein du Groupe.

22. Evénements postérieurs à la date de clôture

Le 30 mai 2024, Inflexion et Cobepa, agissant indirectement par l'intermédiaire de Future Topco, ont signé un contrat d'achat d'actions avec tous les actionnaires d'Easyfairs Group (anciennement Everex) et tous les détenteurs de certificats d'actions d'Easyfairs International, par lequel Future Topco s'est engagée à acheter (indirectement) 100 % des actions d'Easyfairs Group et 100 % des certificats d'actions d'Easyfairs International non détenus par Easyfairs Group, à la suite de la constitution et de l'augmentation de capital d'une société nouvellement créée appelée Future Bidco. Cette transaction était conditionnée à certaines approbations réglementaires des autorités de la concurrence et, suite à la satisfaction de cette condition suspensive, la clôture de la transaction a eu lieu le 24 juillet 2024. À cette date, Easyfairs International a remboursé toutes ses emprunts externes qui ont été remplacés par une nouvelle structure de financement externe au niveau de Future Bidco, qui a acquis 100 % des actions du groupe Easyfairs ainsi que tous les certificats d'actions d'Easyfairs International non détenus par Easyfairs Group, et qui est entièrement détenue par Future Topco. Suite à cette transaction et à partir de l'exercice comptable débutant le 1er juillet 2024, Future Topco sera la société holding du groupe et, par conséquent, l'entité consolidante du groupe.

23. Honoraires du commissaire

Easyfairs Group a pris en charge, pour l'exercice clos le 30 juin 2024, un montant de 160.170 EUR (30 juin 2023: 143.175 EUR) relatif à des missions dans le cadre du contrôle des comptes annuels par le réviseur d'entreprise du Groupe. D'autres missions d'audit attribuées au commissaire ou à des personnes liées au commissaire ont atteint pour l'exercice clos le 30 juin 2024 un montant de 140.882 EUR (30 juin 2023: 4.500 EUR). Les frais relatifs à des missions de conseils fiscaux s'élevaient, pour l'exercice clos le 30 juin 2024, à 1.500 EUR (30 juin 2023: 0 EUR).

Docusign Envelope ID: BCDC825E-733C-4C02-812A-83BF8E4D4FEC

EASYFAIRS
Visit the future



DO YOU WANT TO VISIT THE FUTURE WITH US?

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2024

Rue Saint-Lambert 135 Sint-Lambertusstraat • Bruxelles 1200 Brussel • Belgium • T +32 (0)2 740 10 70 • F +32 (0)2 740 10 75
www.easyfairs.com

Docusign Envelope ID: BCDC825E-733C-4C02-812A-83BF8E4D4FEC

Conformément à ses obligations légales, le conseil d'administration a l'honneur de présenter son rapport de gestion relatif aux comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 30 juin 2024, ainsi qu'à l'accomplissement de son mandat pendant cet exercice.

La Société ayant opté pour la publication de ses comptes en conformité avec les règles internationales IFRS, la plupart des rubriques reprises ci-dessous sont également décrites et commentées largement dans les annexes aux comptes annuels consolidés. Ce rapport de gestion fera partie intégrante des comptes consolidés et de leurs annexes. Nous renvoyons donc d'ores et déjà le lecteur de ce rapport vers les comptes consolidés et leurs annexes en ce qui concerne les règles comptables arrêtées par le conseil d'administration ainsi qu'en ce qui concerne le périmètre de consolidation du groupe.

1. Commentaire sur les comptes annuels consolidés en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la Société – principaux risques et incertitudes

Le conseil d'administration a l'honneur de soumettre à l'approbation des actionnaires les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 30 juin 2024.

1.1. Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice, le périmètre de consolidation de la Société a été modifié comme suit :

Entrée dans le périmètre au cours de l'exercice 2024 :

Le Groupe a fait l'acquisition des sociétés Quickfairs, Southern Manufacturing et European Trade & Exhibitions Services Ltd.

Le Groupe a augmenté sa participation de 50% à 75% dans la société de droit suédois Plain Expo AB, elle-même actionnaire à 100% de la société Nya Malmö Mäss-Service AB. La méthode d'intégration dans la consolidation a changé d'une mise en équivalence à une intégration globale.

Le Groupe, via sa filiale Plain Expo AB, a également fait l'acquisition de la société Kista Mass Service AB (dénommée Workman Kista AB au moment de son acquisition), ainsi que de certains actifs liés à cette activité de services.

1.2. Bilan de la Société

Les principales variations des postes bilantaires sont présentées ci-dessous.

Actifs non courants :

Les actifs non courants passent de 279.564 KEUR au 30 juin 2023 à 319.029 KEUR au terme de cet exercice, soit une augmentation de 39.465 KEUR.

Cette variation est principalement due à :

- Une augmentation des immobilisations incorporelles (+36.674 KEUR), principalement due à l'acquisition des salons de Quickfairs et Southern Manufacturing (+26.431 KEUR et +11.468 KEUR), les investissements dans l'infrastructure IT (+4.927 KEUR), les goodwills de Plain Expo (+529 KEUR) et Southern Manufacturing (+ 998 KEUR), les amortissements (-6.239 KEUR) et les pertes de valeur sur salons (-1.597 KEUR).

Docusign Envelope ID: BCDC825E-733C-4C02-812A-83BF8E4D4FEC

- Une augmentation des droits d'utilisation (+ 4.385 KEUR).
- Une augmentation des actifs d'impôts différés (+2.274 KEUR).

Actifs courants :

Les actifs courants passent de 70.766 KEUR au 30 juin 2023 à 75.624 KEUR au terme de cet exercice, soit une augmentation de 4.858 KEUR.

- Les créances commerciales et autres actifs courants ont augmenté de +6.973 KEUR.
- La trésorerie diminué de -296 KEUR.
- Le stock a augmenté de 24 KEUR.
- Les actifs d'impôt exigibles ont diminué de -1.843 KEUR.

Passifs non courants :

Les passifs non courants s'élèvent à 162.736 KEUR au 30 juin 2024, contre 163.818 KEUR au 30 juin 2023, soit une diminution de -1.082 KEUR.

Cette variation provient principalement des éléments suivants:

- Une diminution des emprunts portant intérêt de -17.974 KEUR.
- Une augmentation du passif d'impôts différés de +10.807 KEUR.
- Une augmentation des autres dettes locatives de +6.131 KEUR.

Passifs courants :

Les passifs courants passent de 158.441 KEUR au 30 juin 2023 à 162.512 KEUR au 30 juin 2024, soit une augmentation de 4.071 KEUR.

Cette évolution se justifie principalement par:

- Une augmentation des acomptes sur les salons à venir (+16.822 KEUR)
- Une augmentation des 'Fournisseurs et autres créditeurs' (+6.534 KEUR)
- Une augmentation des emprunts portant intérêt (+3.284 KEUR)
- La prise en compte de résultat de la valeur des certificats d'EasyFairs International résultant de leur cession et se traduisant par une réduction des 'Passifs courants ne portant pas intérêt' à hauteur de -21.256 KEUR (voir point 2 pour plus d'informations).
- Une diminution des passifs d'impôts exigibles (-1.485 KEUR)

Docusign Envelope ID: BCDC825E-733C-4C02-812A-83BF8E4D4FEC

1.3. Activités de la Société

L'activité opérationnelle du Groupe peut être résumée comme suit:

(i) Chiffre d'affaires – Autres produits opérationnels

Le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'élève au 30 juin 2024 à 229.550 KEUR, contre 190.996 KEUR au 30 juin 2023, soit une augmentation de 38.554 KEUR.

Les autres produits opérationnels s'élèvent au 30 juin 2024 à 947 KEUR, contre 1.852 KEUR au 30 juin 2023.

(ii) Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont totalisé au cours de l'exercice 209.849 KEUR, contre 174.409 KEUR au terme de l'exercice précédent, soit une augmentation de 35.440 KEUR.

(iii) Amortissements, réductions de valeur et provisions

Les amortissements et mouvements de provisions et réductions de valeur de l'exercice impactent le résultat à concurrence de 25.774 KEUR, contre 22.347 KEUR au terme de l'exercice précédent.

(iv) EBITDA

La Société a réalisé un EBITDA consolidé de 46.421 KEUR au 30 juin 2024 contre un EBITDA consolidé de 40.786 KEUR au 30 juin 2023, soit une augmentation de 5.635 KEUR.

(v) Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à une perte de 9.222 KEUR, contre une perte de 9.515 KEUR au terme de l'exercice précédent. Cette perte s'explique principalement par la charge d'intérêt sur les emprunts bancaires.

(vi) Impôts

Le mouvement repris en résultats provient de la variation des actifs d'impôts différés, diminuée des impôts réellement dus par certaines entités du groupe qui se trouvent en situation de base imposable au terme de cet exercice et pour lesquelles des provisions fiscales ont été actées. Du montant net de ces mouvements, il résulte une charge de 5.236 KEUR.

Une analyse plus approfondie de ce résultat est reprise en note 5 des annexes aux comptes consolidés.

(vii) Résultat après impôt provenant des activités abandonnées

Il n'y a rien à vous signaler sous ce poste.

(viii) Résultat de l'exercice

Le résultat consolidé de la société est un bénéfice de 40.093 KEUR, contre une perte de 12.732 KEUR au 30 juin 2023.

Docusign Envelope ID: BCDC825E-733C-4C02-812A-83BF8E4D4FEC

Le résultat de l'exercice est attribuable de la manière suivante :

- Part du groupe : 38.724 KEUR
- Intérêts minoritaires : 1.369 KEUR

Le bénéfice s'explique principalement par le résultat opérationnel (+20.647 KEUR) augmenté principalement de la prise en compte de résultat de la valeur des certificats d'EasyFairs International résultant de leur cession (+21.256 KEUR, voir 2. ci-après), du badwill enregistré sur l'acquisition Quickfairs (+ 12.175 KEUR) et diminué des charges financières nettes (-9.222 KEUR) et des impôts (-5.236 KEUR).

1.4. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice sera imputé aux réserves consolidées lors du prochain exercice, en conformité avec les règles en vigueur sur la consolidation.

1.5. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe a été confronté

Le Groupe n'a pas connu d'incertitudes ou de risques majeurs au cours de l'exercice 2023-2024.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 30 mai 2024, Inflexion et Cobepa, agissant indirectement par l'intermédiaire de Future Topco, ont signé un contrat d'achat d'actions avec tous les actionnaires d'Easyfairs Group (anciennement Everex) et tous les détenteurs de certificats d'actions d'Easyfairs International, par lequel Future Topco s'est engagée à acheter (indirectement) 100% des actions d'Easyfairs Group et 100% des certificats d'actions d'Easyfairs International non détenus par Easyfairs Group, à la suite de la constitution et de l'augmentation de capital d'une société nouvellement créée appelée Future Bidco. Cette transaction était conditionnée à certaines approbations réglementaires des autorités de la concurrence et, suite à la satisfaction de cette condition suspensive, la clôture de la transaction a eu lieu le 24 juillet 2024. À cette date, Easyfairs International a remboursé tous ses emprunts externes qui ont été remplacés par une nouvelle structure de financement externe au niveau de Future Bidco, qui a acquis 100% des actions du groupe Easyfairs ainsi que tous les certificats d'actions d'Easyfairs International non détenus par Easyfairs Group, et qui est entièrement détenue par Future Topco. Suite à cette transaction et à partir de l'exercice comptable débutant le 1er juillet 2024, Future Topco sera la société holding du groupe et, par conséquent, l'entité consolidante du groupe.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société

A la connaissance du conseil d'administration, il n'y a pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur les activités et le développement de la Société et de ses filiales.

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et développement

Durant l'exercice social, vu la nature des activités de la Société, aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et de développement dans le sens strict du terme.

Docusign Envelope ID: BCDC825E-733C-4C02-812A-83BF8E4D4FEC

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la Société

La Société n'a pas elle-même de succursale.

6. Commentaire sur les comptes annuels consolidés en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la Société - principaux risques et incertitudes

Au cours de l'exercice social, à l'exception de ce qui est éventuellement spécifiquement repris à ce sujet dans le rapport de gestion d'une société liée à la Société, et de la note 23 des états financiers consolidés, il n'y a pas eu:

(i) de prestations exceptionnelles ou de missions particulières accomplies par le commissaire au sein de la Société ou d'une société liée à la Société (article 3:65 §3 du Code des sociétés et associations), à l'exception des missions décrites ci-dessous;

(ii) de tâche, mandat et mission accomplis par une personne avec laquelle le commissaire a conclu un contrat de travail ou avec laquelle il se trouve, d'office, dans des liens de collaboration ou par une société ou une personne liée au commissaire, au sein de la Société ou d'une société liée à la Société (article 3:65 §4 du Code des sociétés et associations);

(iii) de décision ou d'opération relevant du conseil d'administration pour laquelle un administrateur avait, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale (article 7:96 du Code des sociétés et associations); à l'exception de la décision prise le 30 novembre 2023 par le conseil d'administration;

(iv) d'augmentation de capital, émission d'obligations convertibles, émission de droits de souscription décidée par le conseil d'administration (article 7:203 du Code des sociétés et associations); ni

(v) d'acquisition par la Société ou par une personne agissant pour le compte de la Société ou par une société filiale de ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats (article 7:220 du Code des sociétés et associations).

Docusign Envelope ID: BCDC825E-733C-4C02-812A-83BF8E4D4FEC

7. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers et exposition de la Société au risque de prix, au risque crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie en ce qui concerne l'utilisation d'instruments financiers par la Société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits

Ces objectifs et l'ensemble de ces risques sont analysés et décrits dans la note 20 des annexes aux comptes consolidés.

Fait à Bruxelles, le 3 décembre 2024.

Pour le conseil d'administration,

DocuSigned by:
Anne Lafère
6A5A4BCD42A84E7...

AD LIB Communications SRL,
Anne Lafère, représentant permanent
Administrateur délégué

T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

The Corporate Village
Da Vincilaan 9, Box E.6
Elsinore Building
B-1930 Zaventem

EASYFAIRS GROUP SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 30 juin 2024 (Comptes consolidés)

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

The Corporate Village
Da Vincilaan 9, Box E.6
Elsinore Building
B-1930 Zaventem

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE EASYFAIRS GROUP SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Easyfairs Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMTES CONSOLIDES

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 394.653 kEUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 39.896 kEUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 30 juin 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Zaventem, le 2 décembre 2024

Michaël Delbeke

Digitally signed by Michaël Delbeke
DN: cn=Michaël Delbeke, ou=AU, email=michael.delbeke@bdo.be
Date: 2024.12.02 21:28:35 +01'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Michaël Delbeke *
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société